

# les ordures ménagères



## Les plastiques non recyclables actuellement

pots de yaourt • pots de crème fraîche • barquettes et boîtes • polystyrène  
• films • suremballages • flacons de sauce tomate et mayonnaise...



## Les déchets fermentescibles

restes de repas, épluchures... (ces déchets peuvent être déposés dans le composteur sauf viandes, poissons et produits laitiers)



## Le verre non recyclable

ampoules à filament • ampoules halogènes • vaisselle • flacons de parfum en verre coloré • vitres • miroirs...



## Les papiers non recyclables

**absorbants** : couches, mouchoirs, essuie-tout, lingettes • **spéciaux** : papier peint, calque, cadeau

le bac des ordures ménagères



Les ordures ménagères seront valorisées en énergie (production d'électricité)

## À RAPPORTER EN DÉCHÈTERIE



les produits toxiques



le bois



les pots et les bombes de peinture



les piles\*



les néons, les ampoules basse consommation\*



les petits appareils électriques\*



les consommables informatiques\*

\*ou en magasin

LES MÉDICAMENTS DOIVENT ÊTRE RAPPORTÉS DANS LES PHARMACIES



Un doute sur

→ un déchet ? Déposez-le dans la poubelle des ordures ménagères

→ les jours de collecte ? Contactez votre commune

→ les consignes de tri ? Contactez le SIREDOM